

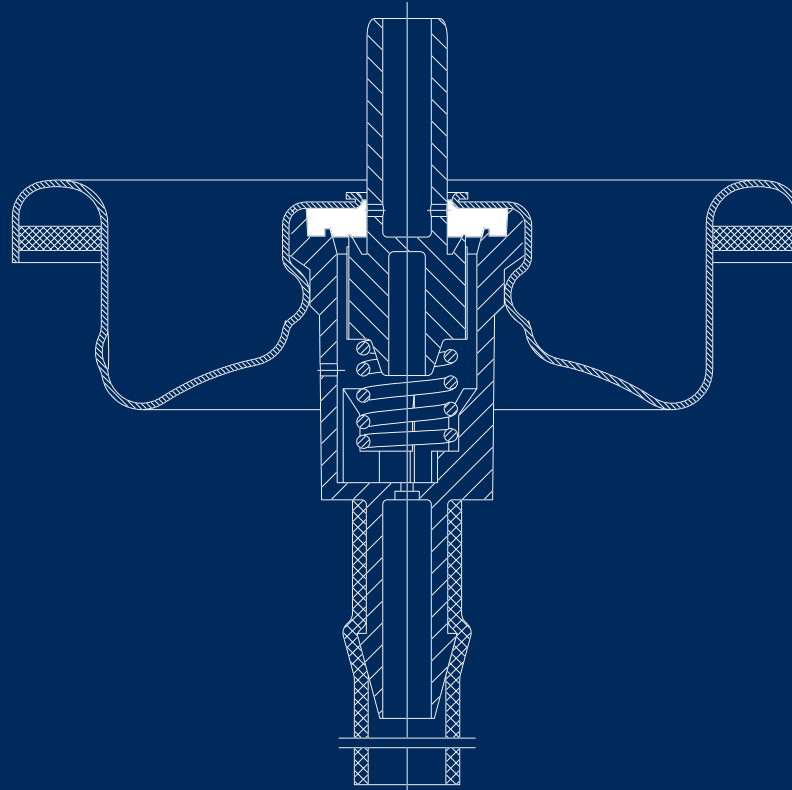
LINDAL Group CODE DE CONDUITE

Version 3.1 – Mars 2026 – Français



TABLE DES MATIÈRES

/ NOTRE ENGAGEMENT	4
/ À PROPOS DE CE CODE DE CONDUITE	5
/ NOS OBJECTIFS	6
/ Respect de la loi	6
/ Droits de l'homme	6
/ Environnement	7
/ Achats responsables	7
/ Environnement et conditions de travail	8
/ Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts	9
/ Droit de la concurrence et concurrence loyale	10
/ Comptabilité et rapports financiers	10
/ Prévention du blanchiment d'argent	11
/ Fiscalité	12
/ Contrôle des exportations, douanes et sanctions commerciales	12
/ Confidentialité des informations	13
/ Protection des données personnelles	14
/ Sécurité informatique	14
/ Utilisation des biens de l'entreprise	15
/ Engagement communautaire	15
/ QUESTIONS ET INCERTITUDES	16
/ PROCÉDURE DE SIGNALEMENT ET NON-REPRÉSAILLES	17-18



NOTRE ENGAGEMENT

“ Nous nous engageons à maintenir des normes élevées d'éthique et de conduite des affaires dans toutes nos opérations et relations. De plus, nous menons nos activités d'une manière respectueuse de l'environnement et socialement responsable, et nous nous comportons de manière appropriée envers toutes nos parties prenantes – nos clients, fournisseurs, employés, actionnaires, gouvernements et organisations non gouvernementales (ONG), les communautés dans lesquelles nous opérons et les autres parties qui interagissent avec le Groupe LINDAL.



À PROPOS DE CE CODE DE CONDUITE

Ce Code de Conduite s'applique à tous nos employés, dirigeants et administrateurs, garantissant que chacun au sein du Groupe LINDAL adhère aux mêmes normes d'éthique et de conduite des affaires. Il souligne notre engagement et nos objectifs pour mener nos activités quotidiennes conformément aux lois et réglementations applicables, ainsi qu'à nos politiques internes.

Nous révisons notre Code de Conduite et nos politiques régulièrement et les adaptons en conséquence.





Respect de la loi

Avec des sites de production et une présence dans le monde entier, nous sommes soumis à un large éventail d'exigences légales. Nous nous engageons à les respecter toutes.

Nous favorisons une culture de conformité ouverte et équitable, qui encourage les discussions sur les problèmes ou les préoccupations avec tous nos employés.

Les employés ont la possibilité et sont encouragés à exercer leurs droits fondamentaux conformément aux lois applicables et à signaler tous les incidents de non-conformité ou de suspicion de non-conformité avec ce Code de Conduite et/ou toutes exigences légales. Tous incidents sont examinés et font l'objet de mesures appropriées, y compris, le cas échéant, des actions civiles et pénales et/ou disciplinaires et/ou rupture du contrat de travail.



Droits de l'homme

Nous soutenons et respectons la protection des droits humains internationalement reconnus, en particulier les suivants:

- Les droits des enfants, y compris l'interdiction stricte du travail des enfants. Nos employés ont au moins 16 ans ou ont atteint l'âge légal de fin de scolarité obligatoire, la limite la plus élevée étant retenue. L'âge minimum pour les travaux dangereux est de 18 ans.
- L'interdiction de toute forme de travail forcé ou involontaire, ainsi que de conditions de travail ou de traitements violant les lois et les normes internationales.



Environnement

Nous nous engageons à protéger la nature, notamment en interdisant l'usage de substances dangereuses, en réduisant l'empreinte environnementale de nos produits et opérations, et en promouvant des produits, services et pratiques qui aident les autres acteurs de notre chaîne de valeur à réduire la leur.

Nous identifions et analysons les impacts et les conséquences environnementales de nos opérations et de nos produits, et nous avons mis en place des systèmes de gestion environnementale appropriés pour les gérer.

Nous soutenons une réflexion fondée sur de cycle de vie et adoptons le principe de précaution face aux défis environnementaux.



Achats responsables

Notre engagement à mener nos activités de manière éthique s'étend à nos fournisseurs et sous-traitants, comme décrit dans notre Code de Conduite des Fournisseurs et notre Politique d'Approvisionnement Durable.



Environnement et conditions de travail

Nous nous efforçons de créer un environnement de travail non discriminatoire, ce qui implique:

- Nous traitons toutes les personnes de manière juste et respectueuse, ce qui inclut l'offre d'opportunités d'emploi égales, la promotion de la diversité, de l'équité et de l'inclusion, et le maintien d'un lieu de travail respectueux.
- Nous rejetons la discrimination et le harcèlement, protégeant les employés contre la discrimination fondée, par exemple, sur l'origine ethnique ou nationale, la croyance, la couleur de peau, le genre, l'état matrimonial, l'orientation sexuelle, la religion, l'opinion politique, la nationalité, l'origine sociale, le handicap ou l'appartenance syndicale.
- Nous prenons les décisions concernant le personnel en fonction des capacités et des qualifications individuelles.

Nous respectons et protégeons la santé, la sécurité et la vie privée de nos employés en offrant un environnement de travail sûr et sain, ce qui implique:

- Nous prenons les mesures appropriées pour prévenir les accidents du travail ou les maladies professionnelles.
- Nous signalons immédiatement les violations de sécurité et rectifions les conditions de travail dangereuses.
- Nous respectons les limitations d'heures de travail prévues par la loi applicable.
- Nous respectons le droit de tous les employés de rejoindre les associations de leur choix et le droit à la négociation collective. Dans les pays où ces pratiques sont légalement restreintes, nous nous efforçons de mettre en place des moyens parallèles pour permettre aux préoccupations d'être portées à l'attention de la direction.
- Nous encourageons et permettons à tous les employés de connaître les termes et conditions de base de leur emploi et d'avoir un accès facile et rapide à des informations telles que les politiques, instructions et autres informations affectant leur emploi.
- Nous veillons à ce que les salaires, y compris les heures supplémentaires et les avantages sociaux, soient égaux ou supérieurs aux normes minimales légales et industrielles locales.



Prévention de la corruption et des conflits d'intérêts

Nous opérons avec intégrité et responsabilité, rejetons toute forme de corruption et veillons au respect des lois applicables pour la prévenir.

Nos employés et partenaires commerciaux peuvent recevoir ou accorder des avantages sous forme de cadeaux ou d'invitations, et nous pouvons également verser ou recevoir des dons ou des parrainages de la part de nos parties prenantes. Cependant, de tels avantages doivent toujours être raisonnables, ou autorisés et en aucun cas ne doivent pas être offerts dans le but d'influencer une décision commerciale ou publique ou un service, ni pour attendre ou promettre quelque chose en retour, et doivent être transparents et documentés. Nos décisions commerciales doivent être basées sur l'intérêt supérieur de notre entreprise. Par conséquent :

- Nous évitons de nous engager dans des activités qui pourraient entraîner un conflit d'intérêts, c'est-à-dire une situation où l'intérêt personnel pourrait compromettre les actions au travail et, par conséquent, nuire aux intérêts du groupe LINDAL, comme par exemple dans le cas où un partenaire ou un parent doit devenir un partenaire commercial ou un membre de l'équipe.
- Nous ne donnons, n'offrons, n'acceptons ni n'exigeons jamais aucune forme de pot-de-vin, de commission occulte ou de tout autre avantage illégal ou contraire à l'éthique. Nous n'offrons ni n'accordons jamais d'avantages aux gouvernements, aux fonctionnaires, aux autorités et autres institutions publiques, par exemple pour accélérer une décision en attente ou pour recevoir un traitement spécial. Nous n'accordons ni n'acceptons de cadeaux, d'invitations, de dons ou de parrainages non autorisés. Nous sélectionnons les fournisseurs et les candidats uniquement sur la base de la qualité ou des qualifications et non influencés par des intérêts privés. Nous nous abstenons d'activités commerciales et de décisions qui pourraient constituer un conflit d'intérêts personnel et divulguons activement une telle situation à nos managers.



Droit de la concurrence et concurrence loyale

Nous nous engageons à respecter les lois applicables en matière de droit de la concurrence et de concurrence loyale.

Par conséquent :

- Nous nous abstenons de toute discussion, accord et arrangement avec des concurrents, fournisseurs ou clients réels ou potentiels concernant les prix, les restrictions de marché telles que la monopolisation, ou même le boycott de certains fournisseurs.
- Nous rejetons tout comportement coordonné avec des concurrents qui pourrait entraîner la prévention ou la restriction de la libre concurrence et des prix de marché équitables.
- Nous ne divulguons jamais de données commerciales sensibles telles que nos prix, structures tarifaires, plans d'affaires, étapes de développement ou délais de livraison à des tiers.



Comptabilité et rapports financiers

Toutes les transactions commerciales et tous les paiements au sein de notre entreprise doivent être enregistrés en temps voulu et de manière précise.

En particulier :

- Nous respectons des principes et des normes comptables stricts et disposons de contrôles et de procédures internes appropriées pour garantir que la comptabilité et les rapports financiers sont conformes aux règles de reporting respectives du Groupe LINDAL ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables.
- Nous signalons toute transaction financière incorrecte ou suspecte à notre responsable, si nous l'identifions ou la suspectons.
- Nous stockons les documents conformément aux périodes de conservation légales et à notre politique interne.



Prévention du blanchiment d'argent

Le blanchiment d'argent est un crime, lié à des activités telles que le trafic de drogue, la corruption et le financement du terrorisme. Il consiste à dissimuler l'origine de fonds obtenus illégalement pour les faire apparaître comme légitimes et les intégrer dans le système financier légal, souvent par le biais de virements bancaires ou de transactions commerciales.

Nous respectons les lois visant à prévenir le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et entretenons des relations commerciales uniquement avec des partenaires commerciaux réputés.

Par conséquent :

- Nous veillons à ce que les contrôles de blanchiment d'argent et de connaissance du client (KYC) soient effectués conformément aux politiques internes.
- Nous n'acceptons jamais de paiements provenant de sources autres que les comptes officiels de nos partenaires commerciaux.



Fiscalité

Nous sommes conscients de nos obligations fiscales et nous nous conformons aux lois et réglementations fiscales en vigueur.

Par conséquent:

- Nous restons informés des changements dans les réglementations fiscales et de leurs interprétations.
- Nous concevons nos processus de manière à ce que les impôts dus soient entièrement, précisément et en temps voulu enregistrés et soumis aux autorités fiscales.

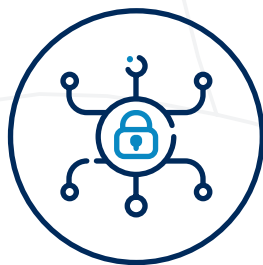


Contrôle des exportations, douanes et sanctions commerciales

Opérant dans un environnement commercial mondial, nous nous approvisionnons en produits à l'étranger et distribuons nos propres produits dans d'autres pays. Ce faisant, nous nous engageons à respecter toutes les lois d'importation et d'exportation pertinentes, les réglementations douanières, et à adhérer aux sanctions commerciales et aux listes de sanctions.

Par conséquent:

- Nous restons informés des lois et réglementations d'importation et d'exportation applicables.
- Nous mettons en œuvre des procédures de contrôle des exportations, telles que le filtrage des sanctions.



Confidentialité des informations

Dans notre travail quotidien, nous traitons un large éventail d'informations commerciales sensibles qui peuvent être confidentielles, que ce soit dans notre propre intérêt ou dans l'intérêt de nos partenaires commerciaux. Cela peut inclure des prévisions, des projections, des données sur les partenaires commerciaux ou des informations sur les spécifications techniques.

Dans notre effort pour protéger les informations confidentielles:

- Nous n'utilisons les informations confidentielles que dans leur but prévu et ne divulguons jamais d'informations de tiers à d'autres personnes que les employés, dirigeants, administrateurs ou autres représentants autorisés de notre entreprise qui ont un besoin direct et légitime de les connaître.
- Nous respectons et nous conformons aux obligations contractuelles et autres obligations de non-divulgateion.
- Nous protégeons nos propres informations grâce à notre infrastructure informatique.
- Nous n'utilisons jamais d'outils d'IA pour saisir, partager ou divulguer des informations sensibles ou confidentielles.



Protection des données personnelles

Nous nous engageons à protéger et à respecter le droit des employés à la vie privée et à l'intégrité. Nous prenons toutes les mesures nécessaires pour protéger les données personnelles qui nous sont confiées contre tout accès non autorisé et toute modification intentionnelle ou accidentelle, tout en assurant leur disponibilité et leur intégrité.

Par conséquent, nous respectons les exigences légales lors de la collecte, du traitement et de toute autre utilisation des données personnelles. Lors de tout traitement d'informations, nous assurons la nécessité, la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité, la traçabilité et la résilience des informations et prévenons toute utilisation non autorisée des données.

En particulier:

- Nous collectons et traitons les données personnelles de manière confidentielle, uniquement à des fins légalement autorisées et prédéterminées, et de manière transparente.
- Nous traitons les données personnelles uniquement lorsqu'elles sont protégées contre la perte, l'altération ou l'utilisation non autorisée par des mesures organisationnelles et techniques appropriées.
- Nous impliquons le délégué à la protection des données dès le début des questions liées à la protection des données et aux nouveaux projets, et suivons ses recommandations.



Sécurité informatique

Dans notre travail quotidien, nous utilisons les technologies de l'information.

Les technologies de l'information sont omniprésentes dans notre travail quotidien ; par conséquent, une infrastructure informatique sécurisée est cruciale pour protéger nos données et nos systèmes. Il est essentiel que notre système informatique ne soit pas compromis par des logiciels malveillants (tels que des virus ou des trojans), des bugs de logiciels ou des activités nuisibles de tiers (tels que des pirates informatiques).

Nous veillons à ce que la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de nos données soient toujours assurées.



Utilisation des biens de l'entreprise

Nous utilisons les biens, équipements, documents commerciaux et outils de travail de LINDAL de manière responsable. Dans notre travail quotidien, nous prenons grand soin de toutes les ressources de l'entreprise et les traitons avec respect.



Engagement communautaire

Toutes nos activités commerciales doivent être menées dans le respect du bien-être des communautés locales au sein desquelles nous opérons.

Nous maintenons une position neutre vis-à-vis des partis politiques. Nos employés sont toutefois encouragés à jouer un rôle actif dans la société. Nous encourageons également nos employés à participer activement aux communautés dans lesquelles ils vivent et travaillent et à proposer des projets d'implication communautaire à la direction.

QUESTIONS ET INCERTITUDES

Il peut y avoir des situations où il n'est pas immédiatement évident quelles règles s'appliquent ou ce qui est exactement attendu.

Tous les employés sont encouragés à demander conseil à leurs managers ainsi qu'au Responsable Conformité sur les questions liées à la conformité et les exigences légales pertinentes en cas d'incertitude, de questions, de clarifications et de doutes.



PROCÉDURE DE SIGNALEMENT ET NON-REPRÉSAILLES

Nous considérons la conformité aux lois et réglementations applicables, à nos politiques internes et à notre Code de Conduite comme le fondement de notre conduite des affaires. Cependant, nous ne pouvons pas complètement exclure la possibilité que des individus enfreignent consciemment ou inconsciemment ces normes. Par conséquent, nous encourageons chacun à signaler les violations, même si cela révèle sa propre faute ou celle d'une autre personne, ainsi que toute situation où il n'y a qu'un simple soupçon de faute. De plus, nous encourageons chacun à nous contacter s'il se sent discriminé par des employés, des clients, des partenaires commerciaux ou la Société elle-même. Ce n'est que par le signalement que nous pouvons réagir et protéger à la fois nos employés et notre Société.

Chaque employé peut contacter le Responsable Conformité par e-mail, téléphone ou en personne, ou utiliser nos canaux de signalement des lanceurs d'alerte à tout moment pour porter les préoccupations et les problèmes à l'attention de notre Société.

Les canaux de signalement à ces fins sont indiqués ci-dessous et sont également disponibles sur notre site web:

www.LINDALgroup.com

Numéro de téléphone dédié «aux lanceurs d'alerte»:

+49 (0) 40 53797780

(Veuillez noter que les appels à ce numéro peuvent être facturés).

Système de signalement interne dédié «aux lanceurs d'alerte»:

<https://LINDALgroup.hintbox.de>

Les employés peuvent utiliser le système de signalement pour soumettre des rapports, même de manière complètement anonyme. La société traitera chaque rapport de manière confidentielle et ne prendra aucune mesure contre quiconque signale un incident sur la base d'un soupçon raisonnable. Peu importe que le soupçon soit confirmé ou non par la suite. De même, la présomption d'innocence s'applique à la partie potentiellement accusée jusqu'à ce que l'affaire soit clarifiée.

Aucun membre de la direction au sein de l'entreprise ne sera tenu responsable de toute perte commerciale résultant du respect de ce Code de Conduite. Nous garantissons également l'absence de représailles, ce qui signifie que les personnes qui signalent des violations ne subiront aucune conséquence négative, telle que la discrimination, le harcèlement ou toute forme de représailles.

Avec l'accord et l'approbation de :

François-Xavier Gilbert
Président-Directeur Général

Harald Jessen
Directeur Financier



